

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 26 MAI 2021**

Le vingt-six mai deux mille vingt et un, à 20 h 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le dix-neuf mai deux mille vingt et un, se sont réunis à la salle de loisirs, rue des Cornouillers, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Elisabeth DOS SANTOS, Véronique BANCE, Nadège DELLAROSA, Stéphanie DA FORNO, Jocelyne GUILLAUME, Noël GUYOMARD, Bruno LEBLOND, Didier LEOPOLD, Jérôme LENFANT et Mohamed MERROUNE

ABSENTS EXCUSES : Jean RECULE et Nathalie AUBRIL

ABSENTS : M. Carlos FIGUEIREDO ALVES et M. Julien HERON

M. Jérôme LENFANT est nommé secrétaire de séance.

Conseillers présents : 11

Conseillers absents : 4

Conseillers en exercice : 15

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

**DCM N° 2021/12 : DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. - 2021**

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de solliciter la subvention DETR année 2021 pour l'achat et l'installation d'un TNI dans la classe maternelle de l'école.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant l'équipement en Tableau Numérique Interactif (TNI) de la classe maternelle de l'école primaire,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. – exercice 2021 – Circulaire préfectorale n° 000032 du 6 Avril 2021 – soit 40% du montant des travaux HT plafonné à 5 000 € par classe pour la catégorie n° 3 (nouvelles technologies),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte l'avant-projet de « l'équipement en Tableau Numérique Interactif (TNI) de la classe maternelle de l'école primaire » pour un montant de 4 845 € HT soit 5 914 € TTC.

- Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. programmation 2021.

- S'engage à financer l'opération de la façon suivante :
  - Subvention D.E.T.R 2021 1 938 €
  - Fonds propres de la commune 3 876 €
  
- Dit que la dépense sera inscrite au budget 2021, article 2183 section d'investissement.
  
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Une conseillère municipale informe du bruit excessif dû aux cours de zumba pratiqués sur le court de tennis les dimanches matins.

Monsieur le maire va prendre contact avec les responsables afin de les en aviser.

Un élu municipal demande si la commune a des nouvelles de la communauté urbaine GPSEO concernant le projet cimetière.

La commune est en attente d'un courrier qui devrait parvenir prochainement

### **Compte rendu des décisions prises par le Maire**

Dans le cadre de la délégation de signature qui lui a été accordée, M. le Maire rend compte des décisions prises depuis l'avant dernier conseil municipal :

**Décision N° 2021-03** Renouvellement concession n° 20-20b pour M. AUBEL Pierre et famille accordée au cimetière communal pour une durée de 50 ans moyennant la somme de 400 €.

LA SEANCE EST LEVEE A 21H45.